

Délibérations du
Conseil municipal du 5 novembre 2020

Date de la convocation : 29 octobre 2020

Date d'affichage : 29 octobre 2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Fêtes « Les Joinchères » de Venoy, sous la Présidence de Christophe BONNEFOND, Maire.

Présents : 16
Absents : 3
Votants :
16+2

Présents : Christophe BONNEFOND – Denis GABRIELLE – Maryline CHAMEROY – Alvaro DE CARVALHO – DUMAY MORIZOT Christelle – Philippe MAILLET – Marie Thérèse HUGOT-GONZALEZ – Cécile JOUBERT-VITELLIUS – Luc FAUSSEY – Laurent CHATEAU –Yohan DEVILLERS – Jean-Claude DUVAL–Lauriane GABRIELLE – Bernadette JAY – Aurore RAMOS – Jean-Pierre VAURY –

Absents: Michèle EYCHENNE – Marie-Claude AUGÉ – Jean-Yves VIOUX

Procurations : Michèle EYCHENNE à Christophe BONNEFOND
 Marie-Claude AUGÉ à Maryline CHAMEROY

Secrétaire de séance : Yohan DEVILLERS

Objet de la délibération : NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DES SALLES DES FÊTES DES JOINCHERES - DE MONTALLERY - DE LA VENOISIENNE

Les tarifs de location de la salle la Venoisienne devant être votés, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération regroupant les tarifs des trois salles.

Il propose aux membres du Conseil Municipal les tarifs suivants:

Pour la Salle des Joinchères

Personnes domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end 350 €
- 1 journée 250 €

Personnes non domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end 800 €
- 1 journée 450 €
- 1 demi-journée avec soirée 350 €
- 1 demi-journée 300 €

Sous réserve de disponibilité de la salle : non prioritaire

Pour tout le monde (commune et hors commune)
 - location petite salle 100 €

Envoyé en préfecture le 09/11/2020

Reçu en préfecture le 09/11/2020

Affiché le

ID : 089-218904381-20201105-7520-DE

Pour les locations à but lucratif :**Entreprises domiciliées sur la commune de Venoy :**

- Location week-end	500 €
- 1 journée	400 €

Entreprises non domiciliées sur la commune de Venoy :

- Location week-end	1 000 €
- 1 journée	800 €

Forfait ménage 150 €

Forfait location vidéo 50 €

Forfait location sono 50 €

Une caution sous forme de 1 chèque de 500 € et 2 chèques de 250 € est demandée à chaque personne

Pour la Salle de Montallery**Personnes domiciliées sur la commune de Venoy :**

- le week-end (1 ou 2 jours)	120 €
- en semaine (une journée)	80 €
- un vin d'honneur	60 €

Personnes non domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end (1 ou 2 jours)	200 €
- en semaine (une journée)	120 €
- un vin d'honneur	80 €

Une caution de 200 € est demandée à chaque personne.

Pour la Salle de la Venoisienne**Personnes domiciliées sur la commune de Venoy :**

- le week-end (1 ou 2 jours)	140 €
- en semaine (une journée)	80 €
- un vin d'honneur	60 €

Envoyé en préfecture le 09/11/2020

Reçu en préfecture le 09/11/2020

Affiché le

ID : 089-218904381-20201105-7520-DE

Personnes non domiciliées sur la commune de Venoy :

- le week-end (1 ou 2 jours)	280 €
- en semaine (une journée)	120 €
- un vin d'honneur	80 €

Une caution sous forme de 3 chèques de 250 € sera demandée à chaque personne.

2020/188

Les employés communaux, les employés du centre de loisirs « Les Marmousets » ainsi que les pompiers de VENOY bénéficieront d'une réduction de 50% une fois par an sur le montant de la location, sur l'une des trois salles selon leur choix.

Après en avoir délibéré Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'adopter ces nouveaux tarifs et de les appliquer à partir du 1^{er} novembre 2020 pour les nouvelles réservations

(à l'exception des réservations antérieures à la date du Conseil Municipal)

Envoyé en préfecture le 09/11/2020
Reçu en préfecture le 09/11/2020
Affiché le
ID : 089-218904381-20201105-7520-DE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christophe BONNEFOND.

